

un versement sera exigible le mois prochain. Comme l'honorable député le sait, ces versements sont garantis par une lettre de crédit émise par la *Banco Cubano del Comercio Exterior* et confirmée par la *Bank of America International*.

LA VISITE ROYALE

ALLUSION À MM. BENNETT ET HOOVER LORS DE L'INAUGURATION DE LA VOIE MARITIME

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Transports?

Lors de l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent, on a mentionné les noms d'un certain M. Bennett et d'un M. Hoover comme ayant contribué à la réalisation de ce projet. L'honorable ministre est-il en mesure de nous dire à quel titre ces deux hommes ont participé à ce projet, si ce n'est à titre de conservateur et de républicain?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que cette question se rapportant à des événements passés pourrait très bien être inscrite au *Feuilleton*.

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

LE CANAL WELLAND—INTERPELLATION AU SUJET DU NETTOYAGE ET DE LA RESTAURATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il tenir les députés de cette région au courant du nettoyage de l'ancien canal de navigation Welland? La situation est très peu satisfaisante dans cette région et il n'y a certes pas le moindre signe d'une activité quelconque.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas exactement ce qui en est actuellement de ce nettoyage, mais j'irai volontiers aux renseignements et je ferai rapport à l'honorable député demain ou après-demain.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LA COMMISSION ROYALE SUR L'ÉNERGIE—
INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT
FINAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il reçu [L'hon. M. Hees.]

le dernier rapport de la commission Borden sur la vente du pétrole? Sinon, quand prévoit-on que ce rapport sera reçu?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première question est non. Pour ce qui est de la deuxième, je dirai que la commission poursuit son travail comme d'habitude et quand le rapport sera prêt, il sera présenté à la Chambre.

M. Argue: Le premier ministre voudrait-il s'enquérir de nouveau à ce sujet, étant donné que le 5 mai, il a déclaré à la Chambre que le rapport serait prêt dans un délai de quelques semaines après la fin de ce mois-là?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RÉPONSES DEMANDÉES AUX QUESTIONS
INSCRITES AU FEUILLETON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État. Vu que la fin de la session approche, pourrait-il commencer à fournir des réponses à mes questions qui sont inscrites au *Feuilleton* depuis le 2 avril?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, dès que j'aurai reçu les réponses, je serai heureux de les transmettre à l'honorable député.

LES AFFAIRES INDIENNES

LOI CONFIRMANT UNE CONVENTION ENTRE LE
CANADA ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK À
L'ÉGARD DE RÉSERVES

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose la 2^e lecture du bill n° S-6, tendant à confirmer une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes.

—Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général ayant été informé de l'objet de ce bill, a donné son assentiment, pour ce qui est des droits de propriété de Sa Majesté, à ce que la Chambre fasse à cet égard selon qu'elle jugera bon.

L'objet de cette mesure est de ratifier et de confirmer une convention conclue le 25 mars 1958 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard de certaines terres qui font partie des réserves indiennes de la province du Nouveau-Brunswick. La nécessité d'un tel accord découle de décisions prises par le comité judiciaire du Conseil privé de Grande-Bretagne à l'occasion de deux causes comportant la vente, par le gouvernement fédéral, de parties de réserves indien-